

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 23 MARS 2022

01/2022 **Budget communal : Approbation du Compte administratif et du Compte gestion 2021**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame l'Adjointe en charge des finances, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget communal concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	329 869.10 €	013 Atténuations de charges	2 796.98 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	325 293.29 €	70 Produits services, domaines et ventes	56 827.73 €
014 Atténuations de produits	71 613.00 €	73 Impôts et taxes	984 493.21 €
65 Autres charges de gestion courante	88 196.89 €	74 Dotations et participations	72 608.71 €
		75 Autres produits de gestion courante	4 446.86 €
Total des dépenses de gestion courante	814 972.28 €	Total des recettes de gestion courante	1 121 173.49 €
66 Charges financières	27 183.25 €	76 Produits financiers	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	77 Produits exceptionnels	53 015.89 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	842 155.53 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 174 189.38 €
<i>042 Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>26 568.40 €</i>	<i>042 Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>0.00 €</i>
Total des dépenses de fonctionnement	868 723.93 €	Total des recettes de fonctionnement	1 174 189.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	6 757.00 €	13 Subventions d'investissements	87 624.27 €
21 immobilisations corporelles	213 320.21 €		
23 Immobilisations en cours	0.00 €		
Total des dépenses d'équipement	220 077.21 €	Total des recettes d'équipement	87 624.27 €
16 Emprunts et dettes assimilées	73 072.15 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	438 570.19 €
		27 Autres immobilisations financières	53 370.80 €
Total des dépenses financières	73 072.15 €	Total des recettes financières	491 940.99 €
Total des dépenses réelles d'investissement	293 149.36 €	Total	579 565.26 €
<i>040 Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>0.00 €</i>	<i>040 Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>26 568.40 €</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	Total	606 133.66 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	293 149.36 €	Total des recettes d'investissement cumulées	606 133.66 €

Constate : que le résultat net de l'année 2021 s'élève à 618.449,75 euros.

Rappelle : que les résultats 2020 et les restes à réaliser 2021 sont à intégrer aux résultats 2021 afin d'obtenir le résultat de clôture 2021.

Fonctionnement	
Dépenses (a)	868 723.93 €
Recettes (b)	1 174 189.38 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	305 465.45 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0.00 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	305 465.45 €

Investissement		
Dépenses	Dépenses totales (f)	293 149.36 €
Recettes	Recettes N (a)	606 133.66 €
	Excédent N-1 investissement (b)	3 548.05 €
	Recettes totales (c=a+b)	609 681.71 €
Solde d'exécution (g=c-f)		316 532.35 €

Arrête : les résultats de l'exercice 2021, après reprises des résultats de clôture de l'année antérieure et suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 305.465,45 euros
- l'excédent d'investissement cumulé est de : 316.532,35 euros
- le résultat de clôture est de : 621.997,80 euros

Note : que les restes à réaliser 2021 doivent être déduits du résultat.

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2021 du Budget communal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Trois abstentions (Madame GARRIGOU, Monsieur ZILLHARDT, Madame DI VAGNO).

02/2022 Budget communal : Affectation des résultats 2021

Le Conseil municipal,

Décide : d'affecter les résultats de l'exercice 2021 sur les articles R001 et R1068 :

- 305.465,45 euros sur le R1068,
- 316.532,35 euros sur le R001.

Note : que les résultats seront intégrés lors de l'adoption du Budget Primitif.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Trois abstentions (Madame GARRIGOU, Monsieur ZILLHARDT, Madame DI VAGNO).

03/2022 **Budget communal : Budget primitif 2022**

Le Conseil municipal,

Approuve : le Budget primitif 2022 selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	348 150,00 €	013 Atténuations de charges	2 700,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	359 900,00 €	70 Produits services, domaines et ventes	65 924,00 €
014 Atténuations de produits	72 265,00 €	73 Impôts et taxes	989 708,98 €
65 Autres charges de gestion courante	101 200,00 €	74 Dotations et participations	56 348,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	918 645,05 €
Total des dépenses de gestion courante	881 515,00 €	Total des recettes de gestion courante	2 033 326,03 €
66 Charges financières	26 080,98 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	77 Produits exceptionnels	4 000,00 €
022 Dépenses imprévues	68 000,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	975 595,98 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 037 326,03 €
023 Virement à la section d'investissement	1 061 730,05 €		
042 Opération ordre transfert entre sections		042 Opération ordre transfert entre sections	0,00 €
043 Opération ordre intérieur de la section		043 Opération ordre intérieur de la section	
Total des dépenses de fonctionnement	2 037 326,03 €	Total des recettes de fonctionnement	2 037 326,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	8 480,00 €	13 Subventions d'investissements	1 871,40 €
21 immobilisations corporelles	485 249,03 €		
23 Immobilisations en cours	11 280,32 €		
Total des dépenses d'équipement	505 009,35 €	Total des recettes d'équipement	1 871,40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	74 174,42 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	94 900,00 €
27 Autres immobilisations financières	62 380,54 €	1068 Excédents de fonct. capitalisés	305 465,45 €
020 Dépenses imprévues	36 000,00 €		
Total des dépenses financières	172 554,96 €	Total des recettes financières	400 365,45 €
Total des dépenses réelles d'investissement	677 564,31 €	Total des dépenses réelles d'investissement	402 236,85 €
		021 Virement de la section de fonct.	1 061 730,05 €
040 Opération ordre transfert entre sections	0,00 €	040 Opération ordre transfert entre section	0,00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 061 730,05 €
TOTAL	677 564,31 €	TOTAL	1 463 966,90 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	R001 Solde d'exécution positif reporte	316 532,35 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	677 564,31 €	Total des recettes d'investissement cumulées	1 780 499,25 €

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2022 à 772.773,98 euros, auquel il faut rajouter le montant de 117.242,00 euros correspondant à la compensation versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Valide : le principe que l'excédent du budget annexe du lotissement Langenthal soit versé au budget principal de la commune.

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2022 et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Trois abstentions (Madame GARRIGOU, Monsieur ZILLHARDT, Madame DI VAGNO).

04/2022 Vote des taux des taxes locales

Le Conseil municipal,

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2022 à 772.773,98 euros suivant le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés	Produit fiscal attendu en 2022
TFB	2.531.300,20 €	29,69 %	751.543,04 €
TFNB	35.162,20 €	60,38 %	21.230,94 €
		TOTAL	772.773,98 €

Approuve : le maintien des taux d'imposition suivants :
 - pour la Taxe sur le foncier bâti : 29,69 %,
 - pour la Taxe sur le foncier non bâti : 60,38 %.

Note : que l'Etat versera au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation un montant estimé à 117.242,00 euros.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

05/2022 Budget lotissement : Approbation du Compte administratif et du Compte gestion 2021

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Madame l'Adjointe en charge des finances, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget annexe du Lotissement Langenthal concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	144 526.12 €	70 Produits services, domaine et ventes diverses	1 153 450.01 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	16 699.84 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	161 225.96 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 153 450.01 €
042 Opération d'ordre transfert entre sections	46 184.62 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	207 410.58 €
043 Opération d'ordre intérieur de la section	16 813.13 €	043 Opération d'ordre intérieur de la section	16 813.13 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	62 997.75 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	224 223.71 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	224 223.71 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 377 673.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 emprunts et dettes assimilées	53 370.80 €		
Total des dépenses réelles d'investissement	53 370.80 €	Total des recettes d'équipement	0.00 €
<i>040 opération d'ordre transfert entre sections</i>	207 410.58 €	<i>040 opération d'ordre transfert entre sections</i>	46 184.62 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	207 410.58 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	46 184.62 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	260 781.38 €	Total des recettes d'investissement cumulées	46 184.62 €

Constate : que le résultat net de l'année 2021 s'élève à 938 853,25 euros.

Rappelle : que les résultats 2020 sont à intégrer aux résultats 2021 afin d'obtenir le résultat de clôture 2021.

Fonctionnement	
Dépenses (a)	224 223.71 €
Recettes (b)	1 377 673.72 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 153 450.01 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	-8 349.92 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	1 145 100.09 €

Investissement		
Dépenses	Dépenses totales (f)	260 781.38 €
Recettes	Recettes N (a)	46 184.62 €
	Excédent N-1 investissement (b)	7 186.18 €
	Recettes totales (c=a+b)	53 370.80 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-207 410.58 €

Arrête : les résultats de l'exercice 2021, suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 1.145.100,09 euros,
- le déficit d'investissement cumulé est de : 207.410,58 euros,
- le résultat de clôture est de : 937.689,51 euros.

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2021 du Budget annexe du Lotissement Langenthal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Trois abstentions (Madame GARRIGOU, Monsieur ZILLHARDT, Madame DI VAGNO).

06/2022 Budget lotissement : Affectation des résultats 2021

Le Conseil municipal,

Décide : d'affecter les résultats de l'exercice 2021 sur les articles D001 et R002 :

- 207.410,58 euros sur le D001,
- 1.145.100,09 euros sur le R002.

Note : que les résultats seront intégrés lors de l'adoption du Budget Primitif.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Trois abstentions (Madame GARRIGOU, Monsieur ZILLHARDT, Madame DI VAGNO).

07/2022 Budget lotissement : Budget primitif 2022

Le Conseil municipal,

Décide : le Budget primitif 2022 du lotissement Langenthal selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	77 125.00 €		
012 Charges de personnel, frais assimilés	8 500.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	914 445.05 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 000 070.05 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	0.00 €
042 opération d'ordre transfert entre sections	207 410.58 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	62 380.54 €
043 opération ordre intérieur de la section	9 000.00 €	043 opération ordre intérieur de la section	9 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	216 410.58 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	71 380.54 €
		R002 - Résultat reporté	1 145 100.09 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	1 216 480.63 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 216 480.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		16 emprunts et dettes assimilées	62 380.54 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	Total des recettes d'équipement	62 380.54 €
040 opération d'ordre transfert entre sections	62 380.54 €	040 opération d'ordre transfert entre sections	207 410.58 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	62 380.54 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	207 410.58 €
D001 - Résultat reporté	207 410.58 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées	269 791.12 €	Total des recettes d'investissement cumulées	269 791.12 €

Décide : de reverser l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Langenthal », d'un montant de 914.445,02 euros, au titre de l'année 2021, sur le budget principal de la Commune au compte 7551 - excédent des budgets annexes.

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2022 du lotissement Langenthal et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

08/2022 Budget photovoltaïque : Approbation du Compte administratif et du Compte gestion 2021

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Madame l'Adjointe en charge des finances, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré,

Constata : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget annexe Photovoltaïque concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	35.07 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	1 604.63 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	35.07 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 604.63 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	35.07 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 604.63 €

Constate : que le résultat net de l'année 2021 s'élève à 1.569,56 euros

Arrête : les résultats de l'exercice 2021, après reprises des résultats de clôture de l'année antérieure et suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 10.469,94 euros
- le résultat de clôture est de : 10.469,94 euros

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2021 du Budget annexe Photovoltaïque.

Délibération approuvée à l'unanimité.

09/2022 Budget photovoltaïque : Affectation des résultats 2021

Le Conseil municipal décide d'affecter 10.469,94 euros à l'article R002 de la section de fonctionnement pour excédent antérieur reporté.

Délibération approuvée à l'unanimité.

10/2022 Budget photovoltaïque : Budget primitif 2022

Le Conseil municipal décide d'adopter le budget suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	11 989.94 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	1 520.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 989.94 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 520.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
		R002 - Résultat reporté	10 469.94 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	11 989.94 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 989.94 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

11/2022 Validation de l'avant-projet définitif pour la réalisation d'extension du groupe scolaire

Le Conseil municipal,

Arrête : la proposition d'Avant-Projet Définitif de l'équipe de Maitrise d'œuvre, représentée par Madame Nathalie LARCHE chiffrée à 211.600,00 euros HT soit 253.920,00 euros TTC,

Charge : Monsieur le Maire de suivre et présenter les demandes de subventions relatives au projet de groupe scolaire auprès des différents organismes financeurs.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce projet.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12/2022 Subvention aux Forts Trotters pour les Courses de la Colline

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 650,00 euros à l'association Les Forts Trotters.

Les crédits nécessaires, soit 650,00 euros TTC, sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

13/2022 Subvention exceptionnelle Parcours du Cœur - Secouristes Sauveteurs de La Robertsau

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros à l'Association des Secouristes Sauveteurs de la Robertsau basée à Strasbourg.

Les crédits nécessaires, soit 150,00 euros TTC, sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

14/2022 Aide à caractère humanitaire en faveur de l'Ukraine face à la guerre déclenchée par la Russie

Le Conseil municipal,

Décide : d'octroyer une aide à caractère humanitaire en faveur de l'Ukraine d'un montant de 2.500,00 euros.

Note : que cette aide sera versée par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Les crédits nécessaires, soit 2.500,00 euros TTC, sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Deux abstentions (Monsieur WEBER, Madame DI VAGNO).

15/2022 Personnel : Rémunération d'un agent communal au titre du secrétariat de l'Association Foncière de Mundolsheim-Niederhausbergen – Rétrocession par l'AF de ladite rémunération à la commune

Le Conseil municipal,

Autorise : la commune à verser l'indemnité forfaitaire annuelle, due par l'Association Foncière de Mundolsheim-Niederhausbergen, à l'agent de la commune qui assure les fonctions de secrétariat et de comptabilité.

Charge : Monsieur le Maire de demander à l'Association Foncière de Mundolsheim-Niederhausbergen la rétrocession à la commune de l'intégralité de l'indemnité précitée.

Autorise : Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Foncière de Mundolsheim-Niederhausbergen pour le versement de l'indemnité à l'agent assurant le secrétariat et la comptabilité de l'Association Foncière.

Délibération approuvée à l'unanimité.

16/2022 Modification d'un poste d'adjoint administratif

Le Conseil municipal,

Décide : la modification d'un poste d'adjoint administratif permanent à raison de 35 heures hebdomadaire, aux grades d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Charge : Monsieur le Maire du recrutement.

Note : que les crédits nécessaires seront le cas échéant inscrits lors de la décision budgétaire suivante.

Délibération approuvée à l'unanimité.

17/2022 Convention Réseau-GDS

Le Conseil municipal,

Autorise : Monsieur le Maire à signer une convention avec Réseau-GDS (R-GDS) concernant l'installation d'un concentrateur afin de réaliser un télérelevé une à deux fois par jour.

Note : que les frais d'installation et de mise en œuvre de cette installation seront pris en charge par R-GDS et qu'une redevance annuelle de 50,00 euros HT par site équipé sera versée à la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité.

18/2022 Motion contre l'augmentation de la part de la taxe foncière eurométropolitaine

Le Budget primitif que l'Eurométropole de Strasbourg votera ce vendredi 25 mars 2022, aura pour conséquence une augmentation de la taxe foncière de 13 % à 14% en moyenne pour nos concitoyens.

Le Conseil municipal de Niederhausbergen s'oppose à une telle surcharge d'impôts qui résulte de la mauvaise gestion des budgets eurométropolitains, alors que les fondements financiers issus de la mandature précédente étaient sains et équilibrés, laissant de larges perspectives à la nouvelle majorité écologique pour mener à bien ses nouveaux projets.

Le Conseil municipal dénonce :

- L'eurométropolisation de la taxe foncière :
En s'accaparant la taxe foncière qui est le seul levier dont disposent les communes pour gérer leurs budgets, elle empêche celles-ci d'avoir une politique locale maîtrisée, car tout recours local à une variation de la taxe foncière même minime, ne ferait que surcharger l'impact pour leurs concitoyens, ce qui est inacceptable.
L'Eurométropole doit trouver ses réponses budgétaires dans l'ensemble de ses recettes qui représentent 98,5% du total, et non dans la taxe foncière qui ne représente que 1,5% de celles-ci.

- L'iniquité citoyenne de la taxe foncière :
Utiliser la taxe foncière pour équilibrer les finances eurométropolitaines est une aberration politique, car elle revient à faire supporter à 40% de la population toute dérive budgétaire, ce qui est le cas des budgets eurométropolitains pour les années 2022 à 2026 ; laisser penser que les propriétaires, pour l'essentiel issus de la classe moyenne française sont les seuls à devoir payer la facture, résulte d'une idéologie politique et non d'une approche saine et raisonnée.

Le Conseil municipal rappelle :

- le contexte national et international :
- Les difficultés financières de beaucoup de nos concitoyens, le retour de l'inflation, le coût de l'énergie et des matières premières qui s'envole, doivent appeler à la modération de nos choix politiques ; on ne peut tout faire et il faut se résoudre à des arbitrages dans le choix de ses dépenses et de ses investissements. L'usage du levier fiscal, quand il n'est pas utilisé pour compenser une baisse de ses recettes (décidée pour l'essentiel par l'Etat) est le choix du renoncement politique et de la facilité consistant à reporter sur le contribuable, ses propres limites dans sa capacité à arbitrer les priorités.
Plus que jamais, dans un tel contexte de crise aux conséquences inconnues, il s'agit de faire preuve de réalisme et d'équilibrer ses budgets sans recourir à l'impôt.

En conséquence, le Conseil municipal de Niederhausbergen :

- S'oppose à l'augmentation de la part de taxe foncière eurométropolitaine qui augmentera l'impôt foncier de 13% à 14% en moyenne,
- Demande au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg de renoncer à cette augmentation, plus particulièrement en ces temps de crise aux conséquences très dures pour nos concitoyens,
- Et demande à l'Eurométropole de trouver au sein de l'ensemble de ses recettes, la capacité de gérer sereinement ses budgets, sans toucher à la taxe foncière en attendant une refonte totale de la fiscalité locale par l'Etat, ce que nous appelons de nos vœux et définissons comme une priorité du nouveau quinquennat.

MOTION APPROUVEE : 17 VOIX POUR.

Un vote contre (Madame GARRIGOU).

Une abstention (Madame DI VAGNO).